

DÉLIBÉRATION N° 2023.10.06

CONVENTION PARTELIOS DEFINNISSANT LES REGLES APPLICABLES AUX
RESERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX RELEVANT DU CONTINGENT
RESERVÉ PAR LA COMMUNE DE VER-SUR-MER SUR LE PATRIMOINE DE VER-
SUR-MER

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERET, le Maire.

Étaient présents : Jean-Luc VERET - Cécile MACHUREY - Jean-Claude MARIE - Gérard MARCIA - Philippe BERTEMONT - Jean-Bernard MAILLARD - Pascale CLAUSER - Marie-Claude HOFFNUNG -- Ludovic MAULNY - Lysiane LE DUC DREAN -- Éric POTIER - Philippe ONILLON - Marie-Christine DEHLINGER - Marie-Laure PAIN - Catherine INNOCENT - Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoirs :

Françoise COUTAND donne pouvoir à Éric POTIER
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD

Absente :

Houria BADEK

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER

Monsieur le Maire rappelle que la Loi n°2018 pour l'évolution, du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a modifié les modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux et généralisé une gestion de ces droits en flux annuel par les réservataires.

Le Décret n°2020 - 145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux a précisé les conditions de mise en

œuvre de ce nouveau mode de gestion qui concerne désormais l'ensemble des réservataires.

La Loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite Loi « 3DS » a organisé le report de la date butoir pour la conversion en flux des conventions de réservation en stock au 24 novembre 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire a signé la convention avec PARTELIOS définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la Commune de VER-SUR-MER sur le patrimoine de VER-SUR-MER.

ADOPTÉ à 16 voix POUR - 2 ABSTENTIONS (Catherine INNOCENT - Marie-Christine DEHLINGER)

La secrétaire de séance
Pascale CLAUSER



Le Maire,
Jean-Luc VÉRET

*Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.*

Pour extrait certifié conforme au registre

Transmis à la Sous-Préfecture le 7 novembre 2023

